



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 76046

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques de pandémie liés à la propagation de la grippe aviaire. L'épidémie n'a pas cessé de se propager ces dernières semaines, touchant la Russie, le Kazakhstan et certains pays européens comme la Roumanie, par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs. Par ailleurs, les experts de l'Organisation mondiale de la santé craignent que ce virus n'opère une mutation, le rendant transmissible entre êtres humains, ce qui pourrait mettre en danger des millions de personnes. La France étant le premier pays producteur de volaille et le troisième exportateur mondial, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre, au niveau notamment de la coopération internationale, en vue d'éradiquer la maladie dans les pays d'origine. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

Afin de contrer la propagation de l'épizootie d'influenza aviaire dans les pays qui en sont atteints et de prévenir l'émergence d'une pandémie grippale humaine, le Gouvernement a mis en place des actions de coopération internationale. La France dispose déjà d'une certaine d'assistants techniques (médecins et vétérinaires) résidant dans ces pays afin de transmettre des informations sur la situation et d'appuyer les autorités nationales pour la surveillance et la prévention de l'influenza aviaire. D'autres pays de l'Union européenne possèdent les mêmes moyens et des échanges sont donc possibles. Cette information permet d'apprécier l'imminence éventuelle du risque pour les pays européens et de tirer les leçons des expériences vécues. Par ailleurs lors de la Conférence de Pékin des 17 et 18 janvier 2006, le Gouvernement français a annoncé l'attribution d'une enveloppe financière de 26 millions d'euros à répartir entre : 1) la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) ; 2) l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) ; 3) l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Cette enveloppe sera constituée sur des fonds du ministère de la santé et des solidarités, du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère des affaires étrangères. Des projets de coopération technique en Afrique sont d'ores et déjà menés. Ils sont ciblés sur l'avifaune migratrice et la surveillance. Ainsi, au mois de février 2006, plus de 3 000 oiseaux ont fait l'objet de prélèvements dans les principales zones humides africaines accueillant des oiseaux migrateurs, pour la détection du virus influenza aviaire H5N1, hautement pathogène. Enfin, une liste d'experts est préalablement identifiée au niveau européen afin de pouvoir les faire intervenir ponctuellement en cas de nécessité. Ces experts ont été mobilisés au Niger et au Nigeria en février dernier pour effectuer des missions d'appui auprès des autorités sanitaires de ces pays afin de les aider à endiguer l'influenza aviaire.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76046

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9675

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4159